

D X I.

TRANSACTION, QUA REX GALLIÆ, MARCHIONI
DURLAC. PROPTER CASTRUM LANDSCRON IN ALSATIA
SITUM, 3000 lb. FRANC. ANNUATIM SOLVERE
SE OBLIGAT.

A N N O M D C L X I I I.

Ex Tabulario Badensi.

Le Roy aiant veu & examiné en son Confeil le Traitté fait & passé en son nom dans la ville de Brisfach le 28. jour du mois de Mars 1663. Par le Sr. Colbert Conseiller du Roy en ses Confeils Intendant de la Justice, Police & Finances en la Generalité de Mez avec les Députez de Monsieur le Marquis de Baden-Dourlach Seigneur de Rotteln en vertu de leurs pouvoirs respectifs duquel traité la teneur s'enfuit.

Aujourd'hui vingt huitieme jour du Mois de Mars mil six cent foixante trois en la ville de Brisfach en l'hôtel du Sr. Colbert Conseiller du Roy en ses Confeils Intendant de la Justice police & finances en la generalité de Metz se font assemblez le dt. Sr. Colbert en qualité de Commissaire député par sa Majesté d'une part & les Sieurs Spindler Baillif de Pforzheim & Keck, Secretaire privé de son Altesse Monseigneur le Marquis de Baden Dourlach, Seigneur de Rotteln, tous deux aussi par lui députez d'autre pour en Consequence des pouvoirs cy après transcrits & respectivement donnez tant par sa Majesté, au dt. Sr. Colbert que par le dt. Seigneur Marquis de Dourlach aux dt. Sieurs Spindler & Keck, Conferer, examiner & traiter sur les pretentions que le dt. Sei-